



LETTRE CIRCULAIRE

n° 2014-0000004

GRANDE DIFFUSION

Réf Classement 1.023.0

Montreuil, le 10/02/2014

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION DU
RECOUVREMENT ET DU
SERVICE**

**GESTION DES OUTILS ET
BASES DOCUMENTAIRES**

**Affaire suivie par :
SCB/PM**

OBJET

**Bénéficiaires du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du
Code Général des Collectivités Territoriales)**

Texte à annoter : LCIRC-2010-090

**Transformation de la Communauté de Communes de
l'Agglomération de Sarrebourg en Communauté de Communes
de SARREBOURG – MOSELLE SUD à compter du 1^{er} janvier 2014**

Coordonnées postales et comptables

Par un arrêté du 16 mai 2013, la Préfecture de la Moselle a autorisé la fusion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (identifiant n° 9305710) et du Pays de Fénétrange qui prend, à compter du 1^{er} janvier 2014, la dénomination de Communauté de Communes de SARREBOURG – MOSELLE SUD.

Le versement transport applicable sur le territoire de la Communauté de Communes de SARREBOURG – MOSELLE SUD reste à 0,30 %

Les coordonnées postales de l'AOT sont les suivantes :
**Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud
ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
BP 50157**

57403 SARREBOURG CEDEX

Les coordonnées comptables de l'AOT sont les suivantes :
Trésorerie de Sarrebourg – Rechicourt
12, rue de Lunéville
BP 20172
57403 SARREBOURG CEDEX

Le Directeur

Jean-Louis REY